

Conditions Générales de Location

1 DÉSIGNATION, ÉTAT ET VALEUR DE L'ÉQUIPEMENT LOUÉ.

L'équipement, objet de la location, se compose des éléments et accessoires figurant dans l'offre.

2 EQUIPEMENT - DURÉE – LIEUX

Le contrat n'est réputé valable et donc exécutable qu'après réception par **Weiss Technik France** de la commande et de la caution éventuelle. L'équipement, le lieu de livraison et d'utilisation ainsi que la durée de la location sont mentionnés dans l'offre jointe.

3 PRIX

Le prix est établi dans nos offres en fonction du type d'équipement, de la durée de location et des options retenues. Ces informations ainsi que les frais d'expédition et d'enlèvement sont mentionnés dans l'offre. Toute période commencée est due.

Les loyers seront payés mensuellement par virement bancaire SEPA effectué par le **CLIENT**.

A défaut du paiement d'un seul terme du loyer, toute somme due par le **CLIENT** sera productive d'intérêts à compter du jour de l'échéance, au taux d'intérêt pratiqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points, sans pouvoir être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal et sans préjudice pour **Weiss Technik France** d'exiger de plein droit la résiliation du présent contrat. En sus des pénalités de retard, tout retard de paiement entraîne de plein droit au profit de **Weiss Technik France** le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant minimum de 40 €.

Le **CLIENT** s'engage à restituer l'équipement en bon état à la date prévue. En cas de prolongation, il lui appartient d'obtenir l'accord préalable de **Weiss Technik France** et de faire parvenir sans délai une commande complémentaire.

Au-delà de la durée initiale et sans information de la part du **CLIENT**, **Weiss Technik France** se réserve le droit de majorer le loyer mensuel de 100% jusqu'à la restitution de l'équipement.

4 OPTIONS PRESTATIONS ASSOCIEES

4.1 Mise en service et prise en charge du matériel

Suivant le type d'équipement, **Weiss Technik France** propose une mise en service et assure une formation moyennant un montant forfaitaire. Ce montant forfaitaire est indiqué dans l'offre. Dans ce cas, l'équipement doit être raccordé aux servitudes avant l'arrivée du technicien.

Le client doit impérativement prendre connaissance du manuel d'utilisation.

4.2 Caractérisation

Fourniture d'un rapport de caractérisation selon la norme FD 15-140.

4.3 Maintenance préventive

Pour les locations d'une durée supérieure à 12 mois, **Weiss Technik France** effectue, à la charge du **CLIENT**, la maintenance préventive périodique de l'équipement conformément à un usage normal. Cette prestation est mentionnée dans l'offre initiale ou sur l'avenant en cas de prolongation.

5 ASSURANCES

Le **CLIENT** s'engage à souscrire une assurance auprès de sa compagnie garantissant sa responsabilité vis-à-vis du bien loué. La valeur vénale de l'enceinte climatique est mentionnée dans l'offre. Le **CLIENT** s'oblige à assurer l'équipement contre les risques encourus notamment en cas de **bris de machine**, d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux. Il s'acquittera des primes desdites assurances et en justifiera à **Weiss Technik France** à toutes réquisitions de ce dernier, à peine de résiliation à ses torts du présent contrat. Il s'oblige à obtenir de ses compagnies d'assurances le renoncement à toutes actions ou recours contre **Weiss Technik France**, pour quelque motif que ce soit.

Il délègue et transporte au profit de **Weiss Technik France** le montant de toutes indemnités qui pourraient lui être allouées en cas de sinistres.

6 CAUTION

Dans certains cas **Weiss Technik France** se réserve le droit d'exiger un chèque de caution, à hauteur de la valeur vénale de l'équipement, mentionné dans l'offre. La caution est restituée après vérification de l'équipement et de la présence des accessoires à son retour.

7 LIVRAISON

L'équipement est expédié par **Weiss Technik France**. Le déchargement du camion et le déballage sont à la charge et sous la responsabilité du **CLIENT**.

La location prend effet le jour de livraison ou le jour de mise en service suivant option (voir paragraphe 3.1). Le **CLIENT** déclare avoir personnellement vérifié le matériel lors de la livraison, le trouver conforme à ses besoins et conforme à l'état des lieux réalisé avant expédition.

Dans le cas contraire, il lui appartient d'effectuer les réserves éventuelles auprès du transporteur et d'informer par écrit **Weiss Technik France** dans un délai de 24h à compter de la livraison.

8 RACCORDEMENT ET UTILISATION

Les équipements sont fournis avec une notice à consulter avant le raccordement. Les raccordements des servitudes doivent être compatibles avec les instructions (eau de refroidissement, eau déminéralisée, électricité, air, etc....).

L'équipement doit être utilisé dans des conditions normales de fonctionnement. En cas de mauvaise utilisation entraînant la destruction partielle ou totale de l'équipement le **CLIENT** s'engage à rembourser les frais de remise en état.

9 LIMITATION

Ce service est limité à la France Métropolitaine hors Corse.

Il est interdit d'utiliser l'équipement de location pour tester des produits présentant un risque pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur pouvoir radioactif, de leur risque infectieux, ou de leur caractère explosif.

En cas de contamination, le client doit en informer immédiatement **Weiss Technik France**, qui se réserve le droit de facturer la dépollution réalisée par un organisme agréé.

10 ENTRETIEN

Le **CLIENT** est tenu de veiller à la garde et à la conservation du matériel loué en bon état. Le **CLIENT** est tenu de protéger le matériel loué contre toute dégradation éventuelle et de le maintenir constamment en bon état de fonctionnement, c'est à dire, l'utiliser et l'entretenir selon les prescriptions en usage ou mentionné dans la documentation jointe, en respectant les consignes de sécurité. Il s'interdit pendant toute la durée du présent contrat de modifier le matériel loué.

Il s'interdit de céder ledit matériel à tout tiers ou de le donner en gage, sauf autorisation expresse et préalable de **Weiss Technik France**.

Le **CLIENT** sera tenu de toute détérioration autre que celle issue d'un usage normal et de l'usure normale de l'équipement, non occasionnés par un vice ou défaut caché. Il sera tenu de la perte ou la destruction complète de l'équipement ou de ses accessoires non causés par un vice ou défaut caché affectant ledit équipement, même si celle-ci relève d'un cas fortuit ou de force majeure et s'acquittera envers **Weiss Technik France**, dans cette hypothèse, d'une indemnité compensatrice et forfaitaire fixée, d'un commun accord entre les Parties, en fonction de la valeur du produit et en tenant compte de la somme des loyers restant dus sur la durée du présent contrat.

Le **CLIENT** autorise **Weiss Technik France** à exercer tout contrôle de l'utilisation et de l'entretien du bien loué au lieu ci-dessus désigné et s'engage à faciliter la tâche de toute personne que **Weiss Technik France** pourrait mandater à cet effet.

11 DEPANNAGE

Le **CLIENT** restera vigilant à tout signal, alarme, message d'erreur émis par l'équipement et prendra toutes les mesures conservatoires nécessaires.

En cas de panne, le **CLIENT** s'engage à informer **Weiss Technik France** afin d'intervenir dans les meilleurs délais.

Weiss Technik France assure une hotline téléphonique et toutes les demandes d'intervention justifiées joignable à notre standard téléphonique de notre service après-vente.

En cas d'interruption de fonctionnement du bien loué, aucun dommage ne pourra être réclamé, en dehors d'une prolongation gratuite correspondant à la durée d'immobilisation sauf mauvaise utilisation ou entretien par le **client**.

Toutefois, les déplacements ayant pour origine une mauvaise utilisation, fausse manœuvre, accident, intervention sur le matériel par des tiers ou la défaillance des organes étrangers aux fournitures **Weiss Technik France** ne sont pas couverts par le présent contrat et donneront lieu à une facturation séparée sur la base du tarif forfaitaire journalier de déplacement.

12 RESTITUTION

Le **CLIENT** s'engage à informer **Weiss Technik France** 15 jours avant la fin d'utilisation de l'équipement. La date d'enlèvement sera confirmée par fax, mail ou téléphone.

La location de l'équipement prend fin le jour de l'enlèvement par **Weiss Technik France** justifié par le bon d'enlèvement.

12.1 Emballage et Transport

Le conditionnement et le chargement retour sont à la charge du client. Avant d'emballer l'équipement, le **CLIENT** devra procéder au nettoyage intérieur et extérieur. Afin d'éviter tout choc et/ou détérioration éventuels de l'équipement pendant le transport, celui-ci devra être retourné protéger.

Weiss Technik France assure l'enlèvement de l'équipement via son transporteur.

12.2 Dommages éventuels constatés

A réception **Weiss Technik France** effectue une inspection de l'équipement et de ses accessoires. En cas de détériorations ou de dysfonctionnements constatés, le montant des réparations sera communiqué au **CLIENT** pour règlement.

De plus, dans le cas où l'équipement ne serait pas rendu dans un bon état de propreté, **Weiss Technik France** se réserve le droit de facturer un nettoyage.

13 RESPONSABILITE

Weiss Technik France n'est en aucun cas responsable :

- Des dysfonctionnements liés à une mauvaise utilisation de l'équipement.
- Des conséquences liées aux délais d'indisponibilité.
- Des matériels, produits ou marchandises qui pourraient être contenus dans les enceintes ou moyens d'essais climatiques.
- De retards de disponibilité ou de livraisons dus à toute raison indépendante de sa volonté ou de son contrôle (exemple : retard dans les transports, retours de matériels, forces majeures, grèves, etc...).

14 PROPRIÉTÉ

L'équipement reste l'entière propriété de **Weiss Technik France**. Le prêt ou la sous-location de l'équipement sont strictement interdits, sauf accord préalable et par écrit de **Weiss Technik France**. Le **CLIENT** ne peut revendiquer aucun droit de propriété.

15 CESSION

La location objet des présentes est consentie intuitu personae et ne saurait faire l'objet d'aucune cession ou transmission à titre gratuit ou onéreux de la part de **Weiss Technik France** ou du **CLIENT**, sauf accord exprès de l'autre partie.

16 FORCE MAJEURE

Weiss Technik France ne pourra être tenu responsable, et aucune indemnité ne pourra lui être demandée, du fait des retards ou des conséquences dommageables dus à la survenance d'un événement de force majeure, notamment en cas de retard de mise à disposition de l'équipement, liée à la survenance d'un cas de force majeure. Pour quelque raison que ce soit, les pertes d'exploitation, directes et/ou indirectes, ne sont jamais prises en charge par **Weiss Technik France**.

17 PROTECTION DES DONNEES

Il est rappelé que l'objet des présentes n'implique pas que l'une des Parties procède pour le compte de l'autre à un traitement de données personnelles. Toutefois, chacune des Parties peut être amenée à recevoir ou avoir accès à des données à caractère personnel protégées par la réglementation relative à la protection des données personnelles comprenant les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi que le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 (RGPD). **Weiss Technik France** s'engage à :

- Respecter les lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles, et en particulier les dispositions des articles 5 et 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD »)

- Traiter de telles données uniquement si elles ont pour finalité la conduite de la relation commerciale en conformité avec la loi et la prospection commerciale auprès du **CLIENT** (information nouveaux produits...)
- N'effectuer de transfert des données personnelles en dehors du territoire de l'Union Européenne qu'avec l'autorisation préalable et écrite du **CLIENT** et dans un cadre sécurisé conformément aux exigences de la législation applicable.

Le **CLIENT** indiquera sous sa responsabilité aux personnes concernées les finalités des traitements confiés et les données personnelles que **Weiss Technik France** est amené à traiter, ainsi que la durée de conservation de ces données, s'imposant à tous les traitements nécessaires à l'exécution des présentes. Le **CLIENT** confirme expressément que **Weiss Technik France** peut utiliser les données aux fins d'exécution des contrats commerciaux conclus avec lui (facturation, proposition de devis...) et de prospection commerciale. A cet effet, le **CLIENT** fait son affaire personnelle au moment du recueil des données et de la communication des informations requises par l'article 13 du RGPD auprès des personnes concernées en les informant notamment de la finalité du traitement et de la transmission de leurs données à caractère personnel à l'attention de **Weiss Technik France**. A titre indicatif, le **CLIENT** précisera à **Weiss Technik France** l'adresse de contact à fournir à tous titulaires des données personnelles collectées et traitées dans le cadre de l'exécution des présentes aux fins de leur permettre d'exercer leur droit de rectification, suppression, accès, portabilité, effacement, limitation et opposition. Le **CLIENT** est responsable du traitement des données à caractère personnel des personnes concernées, au sens du RGPD, dans le cadre de l'exécution des présentes.

Le traitement d'une donnée à caractère personnel remise par le **CLIENT** correspondra strictement à l'exécution des finalités prévues par celui-ci et par les présentes conditions générales de vente, dans le seul cadre des prestations. **Weiss Technik France** s'abstient également d'exploiter ou utiliser, faire des copies ou créer des fichiers des données personnelles transmises par le **CLIENT** aux fins de **Weiss Technik France** ou pour le compte de tiers.

Weiss Technik France s'engage à :

- Supprimer toute donnée à caractère personnel à première demande du **CLIENT** ou de la personne titulaire de la donnée, à l'expiration de la durée de conservation communiquée par le **CLIENT**. En tout état de cause, au plus tard 3 ans après l'expiration de la relation commerciale et sous réserve des dispositions légales en vigueur, **Weiss Technik France** s'engage à retourner au **CLIENT** ou à détruire les données personnelles recueillies dans le cadre des présentes.
- Traiter les données uniquement pour les seules finalités qui font l'objet des présentes
- Traiter les données conformément aux instructions du **CLIENT** ;
- Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées ;
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données personnelles chez **Weiss Technik France** s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation appropriée de confidentialité, qu'elle soit d'origine légale ou contractuelle, et reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.
- Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut ;
- Mettre en œuvre les mesures de sécurité adéquates pour assurer la protection des données personnelles qui sont transmises à **Weiss Technik France** ;

Toutes les répercussions par le **CLIENT** des demandes de rectification, suppression, accès, portabilité, effacement, limitation et opposition sur les données remises par le **CLIENT** dans le cadre des présentes devront être communiquées à l'adresse suivante : RGPD-GDPR.FR@weiss-technik.com

En outre, en cas de violation de données à caractère personnel, **Weiss Technik France** notifiera dans les meilleurs délais au **CLIENT** la violation subie, à charge pour le **CLIENT** et **Weiss Technik France** de faire conjointement ou individuellement le nécessaire auprès de l'autorité compétente et de la personne concernée.

18 CLAUSE RÉSOLUTOIRE

A l'expiration de la durée de location, prévue au contrat, en cas de non-restitution ou en cas de non-règlement d'une facture partielle, la caution est encaissée immédiatement.

En cas de résiliation du présent contrat, le **CLIENT** devra cesser immédiatement tout usage des biens contractuels et les remettre à **Weiss Technik France** en bon état.

La reprise du matériel loué sera à la charge et aux risques exclusifs du **CLIENT**. Les pièces manquantes ou hors d'usage (usure normale exceptée) lui seront facturées. À cette date, il sera dressé contradictoirement entre les Parties un procès-verbal de restitution rendant compte de l'état de l'équipement à la date de leur restitution.

À défaut de toute restitution à la date convenue, le CLIENT sera redevable envers Weiss Technik France d'une astreinte de 100 euros par jour de retard, sans préjudice de l'application du loyer majoré conformément à l'article 3 des présentes.

Dans le cas où la résiliation du contrat intervient à l'initiative du **CLIENT** avant l'arrivée du terme contractuel prévu, le **CLIENT** reste tenu du paiement des loyers jusqu'à la date d'échéance du contrat.

19 CONTESTATIONS

Tous les contrats existants entre les parties sont exclusivement régis par le droit français. Les présentes conditions générales sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Les présentes conditions sont soumises au droit français. En cas de contestation quelconque relative au présent contrat, le Tribunal compétent sera celui du siège social de la Société **Weiss Technik France** auquel les parties attribuent une compétence exclusive.

20 ACCEPTATION

Les présentes conditions générales sont expressément agréées et acceptées par le client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance.

Le ____/____/____

Signature _____